



COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025-12 – 07-05

SÉANCE DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle Max PAUX, sous la présidence de Madame Monique GIBERT, 1^{ère} adjointe au Maire.

Date de convocation 21 mars 2025

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de voix : 17

- Étaient présents :

Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, Fabienne GALVEZ, **Adjoints ;**

André SCHMIDT, Christiane CAMBEFORT, Bernard GOMBERT, Monique BEC, Pascal SOUYRIS, Thierry LUCAT, Élodie PAULS, Pierre ROSSIGNOL, Martine LAMOUREUX, Pierre BOLLIET, Sébastien SOULIER, **Conseillers ;**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Étaient absents excusés : Jean-Luc DARMANIN, Jean FABRE, Sylvette PIERRON, Agnès CONSTANT, Anne THÉVENOT

- Procurations : Jean FABRE à Monique GIBERT

Agnès CONSTANT à Thierry LUCAT

Anne THÉVENOT à Pierre BOLLIET

- Secrétaire de séance : Thierry LUCAT

La séance est ouverte à 18H30.

Délibération n°2025-12 – 07-05 / Affectation du résultat de fonctionnement 2024 :

Madame la première adjointe au Maire expose au Conseil Municipal que selon l'article L2311-5 du CGCT, les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique ;

A/ Résultat de fonctionnement l'exercice 2024	515 752.29€
B/ Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif (N-1)	444 243.15€
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	959 995.14€
D/ Solde d'exécution d'investissement 2024 D 001 (besoin de financement)	- 377 392.16€
E/ Solde des restes à réaliser d'investissement 2024	-182 612.01€
Besoin de financement = F = D + E	560 004.17€

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement d'un montant de 560 004.17 € ;

Considérant qu'il convient d'affecter une partie du résultat de clôture de fonctionnement au financement de la section d'investissement pour 2025, permettant ainsi un réel autofinancement ;

Madame la première adjointe au Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation du résultat de fonctionnement	
Affectation du résultat (compte 1068)	700 000.00 €
Report à la section de fonctionnement (002) - Excédent	259 995.14 €

Ayant entendu l'exposé de Madame la première adjointe au Maire, et après en avoir délibéré à la majorité (1 contre), le Conseil Municipal :

AFFECTE l'excédent de fonctionnement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » à hauteur 700 000.00 € en couverture du déficit d'investissement de clôture et du solde des restes à réaliser et en dotation complémentaire,

AFFECTE le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 259 995.14 €, au compte 002 « Excédent de de fonctionnement reporté ».

La première adjointe
Monique GIBERT



M. Gibert